



I. Quelques notions

Election, scrutin

En termes simples, l'élection consiste pour un groupe de personnes (le corps électoral) à se choisir un représentant, une personne à qui est confié une mission (un mandat électoral).

Ce choix se fait lors d'une opération qu'on appelle scrutin. C'est ainsi qu'on dira qu'un groupe x (les électeurs d'une province par exemple) a élu une personne y à une fonction lors du scrutin du ...).

Le but d'une élection c'est en quelque sorte de donner à une personne le droit de faire pour nous et à notre place ce que nous ne pouvons pas faire directement. Nous chargeons ces personnes de faire nos lois et gérer et contrôler les biens communs. Nous leur confions en quelque sorte la clé de notre maison. Le nombre de ces personnes est fixé par la loi (sièges).

Suffrage

Un suffrage est un vote.

Le suffrage peut être direct ou indirect.

Il est direct lorsque ceux qui votent élisent directement un candidat (ex : le Président de la République est directement élu par le peuple).

Le suffrage est appelé indirect lorsque ceux qui votent n'élisent pas directement leurs représentants. Ils élisent des représentants qui eux-mêmes éliront le représentant. Le suffrage indirect est une sorte d'élection qui se fait au moins en deux fois. (ex : les Sénateurs qui représentent les provinces au niveau national (art. 104 § 2 Cst) ne sont pas directement élus par les électeurs de leurs provinces. Ils sont élus par les parlements provinciaux.

Majorités

Dans un régime démocratique, c'est la majorité des électeurs prenant part au scrutin (élection) qui décide.

Il y a 3 sortes de majorité : la majorité relative ou simple, la majorité absolue et la majorité qualifiée.

Avec la majorité relative ou simple, c'est celui qui recueille le plus grand nombre de voix (suffrages) qui est élu.

Ex. Si lors d'une élection, on a 4 candidats : A, B, C, et D. ; si sur 100 voix A obtient 30, B obtient 40, C obtient 10 et D obtient 20, dans cette hypothèse, c'est B, qui a 40 voix, qui est élu.

Avec la majorité absolue, c'est celui qui recueille la moitié de voix plus 1 qui est élu.



ELECTIONS I

Ex : Si nous reprenons l'exemple précédant, aucun des candidats n'aurait été élu car pour l'être il faudrait qu'un candidat obtienne 51 voix (50 +1). Dans cette hypothèse, un second tour est nécessaire pour départager les candidats les mieux placés.

Avec la majorité qualifiée, il faut pour être élu qu'un candidat obtienne un pourcentage de voix plus élevé que les 51 %.

Ex : Si la majorité qualifiée est fixée à 65 % et si nous reprenons l'exemple ci-dessus, aucun des candidats n'aurait été élu car aucun n'obtient 65 voix sur les 100 voix.

La majorité relative favorise la pluralité des candidatures et des électeurs. La majorité absolue et qualifiée pousse aux alliances, compromis entre candidats et partis politiques.

Système électoral ou mode de scrutin

Le système électoral fait référence au mécanisme qui permettent de déterminer comment est choisit la personne appelée à exercer un mandat et qui (corps électoral, circonscription électorale) la choisit. En général il s'agit de la technique choisie pour transformer les voix obtenus par les candidats en sièges à pourvoir.

- a. Sur le comment est élue une personne : on a en gros deux systèmes (en réalité il peut exister plusieurs variantes) : le système majoritaire et le système proportionnel.

Système majoritaire

Dans le système majoritaire est élue la personne qui obtient la majorité des votes.

Système majoritaire uninominal

Le système majoritaire est uninominal lorsque ceux (circonscription électorale) qui sont appelés à voter n'ont qu'un siège à pourvoir. Autrement dit par circonscription on a un seul siège à pourvoir. Plusieurs candidats peuvent se présenter. Un seul sera élu par circonscription. C'est celui qui obtiendra la majorité des votes.

Système majoritaire pluri nominal (ou de liste)

Le système majoritaire est pluri nominal lorsque les électeurs ont plusieurs sièges à pourvoir. Autrement dit on a plusieurs sièges à pourvoir par circonscriptions. Les candidats se trouvent sur des listes présentées par les partis politiques. Les candidats sur la liste ayant obtenue les plus des voix sont élus.

Système majoritaire à un tour

Dans ce système le résultat est obtenu dès le premier tour. Il suffit d'avoir plus que les autres pour être élu.



ELECTIONS I

Systeme majoritaire à deux tour

Ici la majorité absolue des votes (50 % des votes plus une voix) est nécessaire pour être élue. S'il y a plus de deux candidats ou de listes il faut généralement organiser un deuxième tour pour voir un candidat avoir au moins la majorité absolue.

Le système majoritaire favorise donc les regroupements des forces politiques, les grands partis (les plus populaires) et par voie de conséquence la stabilité politique.

Ex : Dans un pays, il faut élire 100 députés. Si dans chaque circonscription, plusieurs députés doivent être élus. Les électeurs devront choisir une liste, comprenant de candidats, proposée par chaque parti. Si le parti A obtient 20 % ; le parti B, 15 % ; le parti C, 40 % et le parti D, 25 %, avec le système majoritaire, tous les sièges iront au parti C qui aura alors obtenu le plus de voix.

Systeme proportionnel

Dans ce système on obtient des sièges en fonction de ce qu'on a eu comme voix. Notons que dans le système majoritaire les candidats ou les listes qui n'ont pas la majorité n'obtiennent aucun siège.

Le système proportionnel favorise par contre la représentativité de toutes les forces politiques, les petits partis (les moins populaires) peuvent y jouer un rôle central et par voie de conséquence le risque d'instabilité politique y plus fréquent.

Ex : Si nous reprenons l'exemple précédant. Le parti A qui avait obtenu 20 % de suffrages pourra avoir 20 députés ; le parti B, 15 députés ; le parti C, 40 députés et le parti D, 25 députés.

Le système proportionnel est forcément plurinominal et à un tour. Comme c'est la représentativité qui est encouragé, il n'est pas nécessaire d'organiser dans ce cas un deuxième tour ni de n'élire qu'un seul député par circonscription.

Toute la question dans ce cas est de savoir comment traduire les voix en sièges.

Dans un premier temps, on divise le nombre total de voix (suffrages) par le nombre des sièges qu'il y a (à pourvoir). On obtient ainsi le quotient électoral.

Ensuite, pour connaître les sièges obtenu par un parti, on divise le nombre de suffrages que ce parti a obtenus par le quotient électoral.

Après cette division, s'il y a encore des sièges vacants, il faut les attribuer. Deux méthodes sont alors possibles pour ce faire. La méthode du plus fort reste et la méthode de la plus forte moyenne.

La méthode du plus fort reste attribue les sièges vacants au parti qui, après la première division, obtient le reste le plus élevé. Cette méthode favorise les petits partis.



ELECTIONS I

La méthode de la plus forte moyenne attribue les sièges vacants au parti qui, après avoir divisé le nombre de ses suffrages par celui de ses sièges plus un, obtient la moyenne la plus élevée. Cette méthode favorise les grands partis.

Pour bien comprendre le système proportionnel illustrons le.

Ex : Prenons le cas d'une élection selon le système proportionnel. Nous avons 3 partis : A, B et C et 5 sièges à pourvoir. Prenons l'hypothèse où 10'000 voix ont été comptabilisés et que le parti A a obtenu 4'800 voix ; le parti B, 3'100 voix ; le parti C, 2'100 voix.

Dans un premier temps, on calcule le quotient électoral ainsi : $10'000 : 5 = 2'000$.

Ensuite, on calcule les sièges de chaque parti ainsi : le parti A : $4'800 : 2'000 = 2,1$
le parti B : $3'100 : 2'000 = 1,55$
le parti C : $2'100 : 2'000 = 1,05$

Le parti A obtient 2 sièges, le parti B obtient 1 siège et le parti C également 1 siège. On constate ainsi que sur les 5 sièges à pourvoir 4 le sont. Il reste donc 1 siège à pourvoir.

Si on applique la méthode du plus fort reste, on doit faire ceci :

pour le parti A, lorsqu'on divise $4'800 : 2'000$ on obtient le quotient 2 et il reste 800 ;
pour le parti B, lorsqu'on divise $3'100 : 2'000$ on obtient le quotient 1 et il reste 1'100 ;
pour le parti C, lorsqu'on divise $2'100 : 2'000$ on obtient le quotient 1 et il reste 100.

Dans ce cas de figure, le parti B a le plus fort reste (1'100). C'est donc à ce parti que doit être attribué le siège restant. Au final, on aura enfin de compte 2 sièges pour le parti A, 2 sièges pour le parti B et 1 siège pour le parti C.

Si on applique la méthode de la plus forte moyenne, on doit faire ceci :

Pour le parti A, on prend les suffrages obtenus $4'800 : (2[\text{nombre de sièges}] + 1) = 1'600$.
Pour le parti B, on prend les suffrages obtenus $3'100 : (1 + 1) = 1'550$.
Pour le parti C, on prend les suffrages obtenus $2'100 : (1 + 1) = 1'050$.

Dans ce cas de figure, c'est le parti A qui a la plus forte moyenne (1'600). C'est donc à ce parti que doit être attribué le siège restant.

Au final, on a 3 sièges pour le parti A, 1 siège pour le parti B et 1 siège pour le parti C.